

# République Française

## Département de l'Yonne

### COMPTE – RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 13 décembre 2021 à 19 heures  
Convocation du 06 décembre 2021

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire  
Membres : Franck LAROCHE, Marjorie MOLUSSON, Adjoint,  
Jean-Marc BAILLY, Virginie BEAUCOURT, Maxime DAL DEGAN,  
Firmin MAURICE, Nathalie OUDIN, conseillers municipaux.  
Absents excusés : Sylvain JACQUINOT (pouvoir à Maxime DAL DEGAN)  
Secrétaire de séance : Franck LAROCHE

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2021 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.*

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Rapport des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations de pouvoirs,
2. Budget Principal – Décision modificative,
3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022,
4. Nouvelle répartition des commissions communales,
5. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde,
6. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2022,
7. Projet éolien sur la commune de Vézannes,
8. Projet d'arrêté préfectoral portant protection de biotope des carrières souterraines de la commune,
9. CC Chablis Villages et Terroirs – Clect – Révision des attributions de compensation aux communes,
10. Groupement d'achat pour la fourniture d'électricité – Confirmation d'engagement,
11. Soutien aux communes forestières contre le projet de contrat proposé par l'Etat,
12. Questions diverses.

**RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS** : Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de pouvoir et qui concerne :

- La vente d'une concession cinquantenaire pour un montant de 300 €,
- l'encaissement d'un chèque de 211 € émis par Groupama en dédommagement d'un sinistre survenu sur le véhicule communal (bris de glace).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **prend acte** du compte-rendu des décisions présenté par Monsieur le Maire.

**BUDGET PRINCIPAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°3 (délibération n° 29/2021)** : Monsieur le maire fait part au conseil que la trésorerie de Chablis lui a remis un tableau récapitulatif des pièces présentant un retard de règlement de plus de 2 ans. Afin de donner une image fidèle de la situation financière de la commune, il convient d'inscrire la somme de 327 € au compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants). Afin de pouvoir émettre le mandat, il convient d'effectuer des virements de crédits. A savoir :

Virement de crédit				
Article	Dép. / Rec.	Fonct. / Invest.	Désignation	Somme
6541	Dépenses	Fonctionnement	Créances admises en non-valeur	-300,00 €
6064	Dépenses	Fonctionnement	Fournitures administratives	-27,00 €
6817	Dépenses	Fonctionnement	Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	+ 327,00 €

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés *accepte* ces virements de crédits et *autorise* le maire à émettre le mandat correspondant à cette dépréciation de créances.

**PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (délibération n° 30/2021)** : Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, ce qui correspond à la somme de 20 380 € au chapitre 21. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, *autorise* le maire à mandater des dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2022.

**NOUVELLE REPARTITION DES COMMISSION COMMUNALES (délibération n° 31/2021)** : Monsieur le maire fait part au conseil qu'il a été destinataire de courriers de démission de leur fonction de conseillers municipaux de la part de M. et Mme Aleksandroski. Leur démission est effective à la date de réception des courriers, soit le 17 novembre 2021. Ceux-ci ont été adressés à M. le préfet de l'Yonne afin de mettre à jour le tableau du conseil municipal.

Suite à ces démissions il convient de revoir la constitution des commissions communales.

Commission financière, budgétaire, relations avec le Trésor Public, régie de dépenses :

- *Responsable titulaire* : Marjorie Molusson
- *Responsable suppléant* : Virginie Beaucourt
- *Membres* : Franck Laroche, Maxime Dal Degan

Commission structures et travaux, urbanisme intra-muros :

- *Responsable titulaire* : Marjorie Molusson
- *Responsable suppléant* : Sylvain Jacquinot,
- *Membres* : Jean-Marc Bailly, Maxime Dal Degan, Franck Laroche, Firmin Maurice

Commission environnement extra-muros :

- *Responsable titulaire* : Franck Laroche
- *Responsable suppléant* : Nathalie Oudin
- *Membres* : Virginie Beaucourt, Maxime Dal Degan, Sylvain Jacquinot, Firmin Maurice, Marjorie Molusson

Commission décoration, environnement ornemental, communication :

- *Responsable titulaire* : Virginie Beaucourt
- *Responsable suppléant* : Sylvain Jacquinot
- *Membres* : Jean-Marc Bailly, Nathalie Oudin

Commission animation, fêtes :

- *Responsable titulaire* : Franck Laroche
- *Responsable suppléant* : Virginie Beaucourt
- *Membres* : Jean-Marc Bailly, Maxime Dal Degan, Marjorie Molusson
- *Jumelage* : Nathalie Oudin

Commission jeunesse, sport, relations avec l'école, parents d'élèves :

- *Responsable titulaire* : Nathalie Oudin
- *Responsable suppléant* : Marjorie Molusson,
- *Membres* : Maxime Dal Degan, Sylvain Jacquinot

Commission d'aide sociale :

- *Responsable titulaire* : Virginie Beaucourt
- *Membres* : Jean-Marc Bailly, Firmin Maurice, Marjorie Molusson

Commission d'ouverture des plis :

- *Membres titulaires* : Virginie Beaucourt, Maxime Dal Degan, Franck Laroche
- *Membres suppléants* : Jean-Marc Bailly, Sylvain Jacquinot, Firmin Maurice

**MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** : Suite à la démission de M. et Mme Aleksandroski, il convient également de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde. Suite à cette mise à jour il sera adressé à la préfecture, à la Direction Départementale des Territoires et aux Services d'Incendie et de Secours de l'Yonne.

**ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2022** : Monsieur le maire fait part au conseil d'un courrier du directeur d'académie concernant l'organisation des horaires de l'école pour la rentrée 2022. En 2017 le conseil et les parents d'élèves avaient souhaité le retour à la semaine de 4 jours. Cette organisation avait été acceptée par la directrice d'académie pour une durée de 3 ans. En raison de la crise sanitaire, l'instruction des demandes a été retardée. Le conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur la reconduction au non de cette organisation ainsi que le conseil d'école. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la reconduction de la semaine de 4 jours pour une durée de 3 ans.

**PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VEZANNES (délibération n° 32/2021)** : Une enquête publique relative à une demande d'autorisation pour l'implantation d'un parc éolien sur la

commune de Vézannes a été diligentée par le préfet de l'Yonne. La commune de Chichée était concernée par le périmètre d'affichage. L'avis du conseil municipal est sollicité sur cette demande d'installation. Le conseil municipal après délibération **a voté** par 8 voix contre ce projet et 1 voix pour.

**PROJET D'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROTECTION DE BIOTOPE DES CARRIERES SOUTERRAINES DE LA COMMUNE (délibération n° 33/2021)** : Le conseil prend connaissance d'un projet d'arrêté préfectoral visant à protéger une dizaine d'espèces de chauve-souris qui hibernent dans les cavités souterraines situées sur le territoire de la commune. Un périmètre de protection autour de ces cavités d'une surface de 4,81 hectares sera instauré. Le conseil municipal après délibération **émet** un avis favorable sur ce projet d'arrêté avec 8 voix pour et 1 voix contre.

**CC CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS – CLECT – REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AUX COMMUNES (délibération n° 34/2021)** : Monsieur le maire fait part au conseil qu'en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs verse à chaque commune membre une attribution de compensation. La commune de Deux Rivières a augmenté les horaires de son accueil périscolaire. Afin de répondre au principe de neutralité budgétaire, l'attribution de compensation de la commune de Deux Rivières est revue à la baisse. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve** le rapport de la CLECT du 04 octobre 2021 annexé à la présente délibération, **rappelle** que le montant de l'attribution de la commune de Chichée de 37 369 €, reste inchangé et est versé chaque année selon le calendrier joint, autorise le maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

**GROUPEMENT D'ACHAT POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE – CONFIRMATION D'ENGAGEMENT** : Monsieur le maire fait part au conseil que lors de sa séance du 06 février 2020 il avait été décidé d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergie sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté. Le marché actuel arrivera à son terme le 31 décembre 2022. Afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergie au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les syndicats départementaux d'énergies doivent préparer le renouvellement des marchés dont la période de fourniture sera de 2023 à 2025. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés **confirme** son engagement à ce groupement d'achat.

**SOUTIEN AU COMMUNES FORESTIERES CONTRE LE PROJET DE CONTRAT PROPOSE PAR L'ETAT (délibération n° 35/2021)** : Monsieur le maire fait part au conseil que le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 millions d'euros en 2023 puis de 10 millions d'euros par an en 2024 et 2025. De plus le futur contrat Etat – ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés **exige** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF, **exige** la révision complète du projet de contrat Etat -ONF 2021 – 2025, **demande** que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises, **demande** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face, **autorise** le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Franck Laroche et Madame Marjorie Molusson ont assisté le 23 novembre dernier à une réunion d'information préparatoire à un exercice inondation sur le bassin du Serein. La commune est impactée en cas de crue du Serein et de ce fait incluse dans le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Un exercice d'application du Plan Communal de Sauvegarde aura lieu courant janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15